



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Introduction :

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par l'ordonnateur, le Compte Administratif doit correspondre au Compte De Gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement

Un compte administratif est établi pour chaque budget, soit un pour le budget principal et un pour chaque budget annexe.

➤ Budget Principal

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses en 2021 s'élèvent à 1 28 403 ,82 € contre 993 078,95 en 2020

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 270 037,07 € € contre 263 031,35 en 2020. Cette variation de + 2,66 % est due principalement à l'augmentation des postes « Energie et combustible ».

b. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses liées au personnel représentent 541 457,33 € contre 537 292,83 € € soit une variation de + 0,8 % . On constate donc une stabilité des charges de personnel.

c. Autres charges de gestion courante (65)

Dépenses en diminution en 2021 (100 250,32 € soit - 14,25 %) contre 116 904,75 € en 2020, dues en partie à la contribution pour eaux pluviales, reversée au budget annexe « ASSAINISSEMENT ».

Ce chapitre regroupe les indemnités de fonctions des élus ainsi que les contributions aux divers syndicats ainsi que les subventions versées aux associations communales (6 703,97€).

d. Les charges financières (66 et 16)

Les charges liées aux emprunts se répartissent de la façon suivante :

Emprunts	2021	2020
Total des emprunts restant dus au 31/12/N	158 958,96 €	1 302 487,68 €
Annuité des intérêts	52 599,20 €	55 294,91 €
Annuité du capital	106 359,76 €	93 632,32 €

2. Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 1 650 207,25 € contre 1 372 180,05 € en 2021 soit une augmentation de + 20,26 %.

Cette augmentation tout à fait exceptionnelle est due à plusieurs facteurs :

- Augmentation des produits de services (chap 70)
- Le reversement exceptionnel des excédents des budgets annexes (Eau et Assainissement) au budget principal
- La diminution du déficit d'investissement à couvrir



a. Le produit des services, Domaines et ventes diverses (chapitre 70) s'élèvent à 124 817,32 € contre 108 138,64 en 2021. Cette augmentation (+ 15,42%) est due notamment à l'accroissement du nombre de repas de cantine facturés aux familles, générant une recette de + 10 000 € par rapport à 2020, année affectée par la pandémie

b. Les Impôts et taxes (chapitre 73)

Le montant total des impôts et taxes s'élèvent à 644 163,43 € dont 426 138 € encaissés au titre des impôts locaux (402 437 € en 2020) ; cette hausse est due à l'actualisation des bases décidées par l'Etat, mais sans augmentation des taux malgré la suppression de la taxe d'habitation compensée par la part départementale du foncier bâti.

Les autres taxes sont constantes

c. Les dotations et participations (chapitre 74) perçues en 2021 s'élèvent à 434 869,24 € contre 430 722,71 en 2020 soit une légère augmentation due à des reliquats de l'exercice précédent.

d. Autres produits de gestion courante (chapitre 75 = 181 269,70 €) concernent principalement le revenu des immeubles en augmentation : 81 269,70 € (43 575,13 € en 2020) soit une augmentation de + 86,50 % due à la reprise des locations des gîtes « post confinement » et à la reprise de l'activité commerciale générant la totalité des loyers commerciaux.

A noter l'encaissement exceptionnel des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement au budget principal pour un montant de 100 000 €

e. L'excédent cumulé dégagé en 2021 (recettes – dépenses) est de 621 603 € permet en partie le financement des investissements programmés en 2022.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses s'élèvent à 678 858,24 € (dont 78 127,13 € de dépenses engagées restant à payer) contre 782 044,11 € en 2020. Ces dépenses concernent principalement des acquisitions (Rachat du terrain des Veillas appartenant au syndicat intercommunal du SIAT ; renouvellement du parc informatique du secrétariat de Mairie et divers travaux dont la démolition de l'ancien restaurant de Veillas, la réfection de la toiture des gîtes communaux, l'isolation du bâtiment de la garderie périscolaire. Les charges de remboursement du capital d'emprunts s'élèvent à 106 359,75 € contre 93 632,32 € en 2020.

2. Les recettes d'investissement s'élèvent à 633 901,74 € dont :

- Le versement d'un emprunt (200 000 € contracté fin 2020)
- les subventions (Etat, Département, autre : 53 841 €)
- Le Fonds de Compensation de TVA (remboursement pour partie de la tva N-2) : 40 649,61 €), la Taxe d'aménagement (taxe sur construction : 2 647,94€)

La section d'investissement se solde par un léger déficit de 44 956,50 € dû au solde de subventions restant à percevoir , largement couvert par l'excédent de fonctionnement dégagé (621 803,16 €) .



➤ Budget Annexe Eau

A – Section d'exploitation

1. Les dépenses s'élèvent à **178 389,77 €** (173 872,39 € en 2020) dont :

Dépenses réelles : 154 216,66 €

Charges à caractère général :	26 043,97 €
Charges de personnel :	36 470,00 €
Atténuation de produits (taxes reversées à l'Agence de l'Eau) :	22 737,00 €
Autres charges de gestion courante (verst au budget assainissement)	63 208,47 €
Charges financières	2 856,54 €
Dépenses d'ordre (amortissements) :	16 971,73 €

2. Les recettes s'élèvent à **199 791,14 €** (197 617,16 € en 2020) dont :

Vente de l'eau :	60 197,44 €
(61 356,60 € en 2020)	
(Location des compteurs :	34 624,39 €
Les autres produits sont perçus au profit du budget assainissement et reversées (voir dépenses autres charges de gestion courante)	
Report d'excédent cumulé des exercices précédents :	23 744,77 €
La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 21 401, €	

B – Section d'investissement

1. Les dépenses s'élèvent à **49 264,60 €** dont 26 864,38 € d'engagements de dépenses restant à régler (solde de l'Etude Patrimoniale)

Total de dépenses réelles : 22 400,22 € dont

- Acquisition de compteurs et travaux de réfection des réseaux :	11 069,82 €
- Remboursement capital d'emprunt :	8 963,26 €

3. Les recettes s'élèvent **277 505,68 €** dont 39 731,20 € d'engagement de recettes

Total des recettes réelles : 237 774,48 € dont

- Des subventions (Etat et Agence de l'Eau)	24 292,00 €
- Des opérations d'ordre (Amortissements) :	16 971,73 €
- Du report de l'excédent cumulé des exercices précédents.	196 510,75 €

La section d'investissement se solde par un excédent de 215 374,26 €

➤ Budget Annexe Assainissement

A – Section d'exploitation

1. Les dépenses s'élèvent à **180 131,42 €** dont :

Dépenses réelles € : 147 464,42 € (dont 90 000 € de reversement des excédents de fonctionnement au budget principal)

Dépenses d'ordre (amortissements) : 39 595,00 €

2. Les recettes s'élèvent à **211 623,61 €** dont :

- Redevance assainissement :	56 318,01 €	(60 035,07 € en 2020)
- Contribution communale (rejet eaux pluviales)	29 000,00 €	
- Redevance pour modernisation des réseaux :	6 868,05 €	
- Report des excédents cumulés :	116 187,55 €	



La section d'exploitation se solde par un excédent d'exploitation de 31 491,96 €

B – Section d'investissement

1. Aucune dépense d'investissement réalisée au cours de l'exercice mais des engagements de dépenses qui seront réalisées en 2022 : 72 107,40 €

a. Solde de l'étude patrimoniale :	21 555 €
b. Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation des réseaux :	42 120 €
c. Acquisition d'une pompe de relevage :	2 508 €
d. Reprise du réseau des eaux usées :	5 924,40 €

2. Les recettes s'élèvent à 404 289,02 € constituées :

- des recettes d'ordre : 32 667,23 € (jeux d'écriture sur amortissements - dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement)
- du report de l'excédent cumulé des exercices précédents : 371 621,79 €
- de subventions restant à percevoir : 14 586 €

La section d'investissement se solde par un excédent de 404 289,02 €

➤ **Budget Annexe Intervention Economique**

Ce budget retrace la comptabilité inhérente aux bâtiments commerciaux en location (boucherie, atelier relais, micro crèche).

A – Section de fonctionnement

1. Les dépenses s'élèvent à 5 551,00 € et concernant uniquement les charges à caractère général.

2. Les recettes s'élèvent à 60 743,62 €, constituées :

- | | |
|---|-------------|
| - Du produit des taxes relative à l'utilisation du domaine public : | 988,30 € |
| - Du produit des loyers : | 32 591,90 € |
| - De la reprise des résultats précédents : | 27 163,42 € |

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 55 192,62 €

B – Section d'investissement

1. Les dépenses s'élèvent à 10 258,34 € et concernent uniquement la reprise du déficit d'investissement.

2. Les recettes s'élèvent à 10 258,34 € proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2020 et couvrent le déficit d'investissement

La section d'investissement se solde à 0.